

Commune de MORISEL

80110

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE

Arrêté N°03/2023

OBJET : Restriction temporaire de stationnement devant le N°114 rue Thiers et permission de voirie

LE MAIRE DE MORISEL

VU la demande en date du 19 janvier 2023 de Monsieur Gerald HOUEL sollicitant l'autorisation de faire réaliser des travaux d'isolation par l'extérieur de son domicile, sis au N° 114 de la rue Thiers, 80110 MORISEL,

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L.2213-1,

VU le Code de la Voirie Routière, notamment ses articles L. 113-3, L.113-5, R.113-4 et R.113-6,

VU l'état des lieux,

ARRÊTE

Article 1 :

Le stationnement sera interdit pour les véhicules légers et les poids lourds, du 27 février au 18 mars 2023 devant le N°114 de la rue Thiers.

Article 2 :

Le bénéficiaire est autorisé à faire exécuter les travaux énoncés dans sa demande, à charge pour lui et l'entreprise qui réalise ces travaux de se conformer aux dispositions des articles suivants.

Les travaux seront réalisés par la société ISOLATION BY TRYBA, sise 5 rue de Paris, 80 000 à AMIENS.

Article 3 :

L'entreprise a l'autorisation de mettre un échafaudage au sol devant le N°114 de la rue Thiers.

Article 4 :

L'entreprise effectuant les travaux aura la charge de la signalisation réglementaire de son chantier, de jour et de nuit, et sera responsable des accidents pouvant survenir par défaut ou insuffisance de cette signalisation. La signalisation sera conforme à la réglementation en vigueur à la date du présent arrêté.

Article 5 :

La présente autorisation n'est donnée que sous réserve du droit des tiers et des règlements en vigueur.

Monsieur le Maire de Morisel,

Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Moreuil,

M. Gérald HOUËL et la société ISOLATION BY TRYBA, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Morisel, le 23 janvier 2023.



LE MAIRE
MICHEL VAN DE VELDE